REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 075 DU 1/1 NOVEMBRE 2025 PORTANT NOMINATION DES HAUTS CADRES ET CADRES AU MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/04 du 29 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics du Burundi;

Vu Loi n° 1/05 du 17 mars 2025 portant Modification de la Loi n° 1/09 du 13 novembre 2020 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/018 du 17 septembre 2025 portant Modification du Décret n° 100/002 du 05 août 2025 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/024 du 18 septembre 2025 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique ;

Sur proposition du Ministre des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique;

DECRETE:

<u>Article 1</u>: Est nommée Inspecteur Général du Ministère : Madame Adnette NSABIYUMVA.

Article 2 : Sont nommés :

1. Responsable d'Action Pilotage et Coordination des Interventions du Ministère :

Monsieur Moïse NSHIMIYIMUKIZA.

- 2. Responsable d'Action Planification, Programmation et Suivi-Evaluation : **Monsieur Denis NDAGIJIMANA.**
- 3. Directeur des Finances : Monsieur Ignace HABIMANA.



- 4. Responsable d'Action Ressources Humaines, Matérielles et Financières : **Monsieur Aloys NIBIGIRA.**
- 5. Directeur des Ressources Humaines : Madame Fidélité INARUKUNDO.
- Directeur des Services Généraux : Monsieur Christophe NIYONGERE.
- 7. Responsable d'Action Communication, Information et Archives : Madame Larissa DUSHIME.

Article 3: Sont nommés:

- Directeur Général Responsable du Programme Mobilisation des Ressources, Gestion de la Dette et de la Trésorerie de l'Etat : Monsieur Robert MUTABAZI.
- Responsable d'Action Gestion Fiscale et Mobilisation des Ressources Intérieures :
 Madame Fidelité BAYIZERE.
- 3. Directeur de la Politique Fiscale : Monsieur Sévérin NDARENGUTSE.
- 4. Responsable d'Action Mobilisation des Ressources Extérieures : Madame Yvanie NISUBIRE.
- Directeur des Réformes :
 Madame Shella INAMAHORO.
- 6. Directeur de la Coopération Economique et Financière : Monsieur Bonaventure NINTERETSE.
- 7. Responsable d'Action Gestion de la Dette et de la Trésorerie : Lieutenant-Colonel HAVYARIMANA Sylvain, SS1213 de la matricule.
- 8. Directeur de la Dette et de la Trésorerie : Madame Lynca Cynthia Bénie IRUBUNTU.



Article 4: Sont nommés:

1. Directeur Général Responsable du Programme Gestion Budgétaire et Comptable :

Monsieur Odulphe SIMBAKWIRA.

- 2. Responsable d'Action Préparation et Exécution Budgétaire : Monsieur Déo BIZABITYO.
- 3. Directeur du Budget : Monsieur Agathon BIRENGUSEKE.
- 4. Directeur National de Contrôle des Marchés Publics : Madame Anathalie BAZIZANE.
- 5. Responsable d'Action Gestion Comptable : Madame Annociate NSHIMIRIMANA.
- 6. Directeur de la Comptabilité Publique : **Madame Evelyne NIBARUTA.**

Article 5: Sont nommés:

1. Directeur Général Responsable du Programme Gestion et Sauvegarde du Patrimoine de l'Etat :

Monsieur Damas BAKURANIMANA.

2. Responsable d'Action Sauvegarde du Patrimoine Mobilier et Immobilier de l'Etat :

Monsieur Thérence MPABWANAYO.

- 3. Directeur de la Sauvegarde du Patrimoine de l'Etat : Monsieur Gaspard NDAYISHIMIYE.
- 4. Responsable d'Action sauvegarde du Patrimoine Financier de l'Etat : Monsieur Georges HABONAYO.
- 5. Directeur des Réformes des Sociétés à Participation Publique : Monsieur Ochimin MANISHIMWE.

Article 6: Sont nommés:

- 1. Directeur Général Responsable du Programme Economie Numérique : Madame Odelie NDIHO.
- 2. Responsable d'Action Transformation Numérique : Monsieur Damien CIZA.
- 3. Directeur des Infrastructures Numériques : Monsieur Delphin NTIRENGANYA.
- 4. Directeur de la Digitalisation : Monsieur Salvator NSHIMIRIMANA.



Article 7: Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 8: Le Ministre des Finances, du Budget et de l'Economie Numérique est

chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa

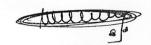
signature.

Fait à Gitega, le // novembre 2025

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Nestor NTAHONTUYE.

LE MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE,

Dr. Alain NDIKUMANA.